RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Décision du 17 OCT. 2023

portant composition de la commission scientifique des essences d'avenir

NOR : AGRT2322464S

Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises,

Vu le code forestier, notamment ses articles L. 113-1 et D. 113-4 ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2015 portant organisation et attributions de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ;

Vu l'arrêté du relatif à la commission scientifique des essences d'avenir,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres de la commission scientifique des essences d'avenir :

1° Au titre des personnalités scientifiquement reconnues en matière de gestion forestière :

- Monsieur Alain BERTHELOT (FCBA)
- Madame Catherine COLLET (INRAE)
- Monsieur Thomas CORDONNIER (ONF)
- Madame Myriam LEGAY (AgroParisTech)
- Monsieur Eric PAILLASSA (CNPF)

2° Au titre des personnalités scientifiquement reconnues en matière d'économie forestière :

- Monsieur Marin CHAUMET (ONF)

3° Au titre des personnalités scientifiquement reconnues en matière d'écologie :

- Monsieur Benjamin BRACHI (INRAE)
- Monsieur Tristan CHARLES-DOMINIQUE (CNRS)
- Monsieur Guillaume DECOCQ (Université Picardie)

- Monsieur Nicolas GOUIX (CNPN)
- Monsieur François LEBOURGEOIS (AgroParisTech)
- Monsieur Serge MULLER (MNHN)

4° Au titre des personnalités scientifiquement reconnues en matière de santé des forêts :

- Monsieur Thomas BOIVIN (INRAE)
- Madame Cécile ROBIN (INRAE)

5° Au titre des personnalités scientifiquement reconnues en matière de ressources génétiques :

- Monsieur Bruno FADY (INRAE)
- Madame Brigitte MUSCH (ONF)
- Madame Annie RAFFIN (INRAE)

6° En qualité de représentant du Comité technique permanent de sélection (section « Arbres forestiers ») :

- Monsieur Patrick PASTUSZKA

7° En qualité de représentant de la commission des ressources génétiques forestières :

- Madame Brigitte MUSCH

Article 2

Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur général adjoint de la performance
économique et environnementale des entreprises

Serge LHERMITTE